

Le Touvet mag

DOSSIER

Mon logement, de la construction à l'habitat



Regards sur ...

page 32

ZETTE PEYRON, UNE FIGURE DU TOUVET



À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3^e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLON, 4^e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile BACHELOT, 5^e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles auprès de

Dolorès Massias

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, Tél. 04 58 00 50 37

Par mél resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Pierre Ribaudeau - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

Mél pierre.ribaudeau@orange.fr

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant,

au 04 76 71 72 46.

La psychologue scolaire, Agnès Hathout,

au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky,

au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistants maternelles, Amandine Millioz,

au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (mercredis après-midi et vendredis matins).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

La Poste

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45 ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant

que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner :

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2^e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél mlamy.hd@wanadoo.fr.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - Mél ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Catherine Gilhard Delev, un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

Le 2^e mardi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

Coordonnateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada vous accueille sur rendez-vous à la

mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : Vous pouvez la joindre du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^e et le 4^e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00 sur rendez-vous.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Treasure public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). Tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). Tél. 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr
Allô Grésivaudan : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véoila : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

2015 restera comme une année particulièrement dramatique pour notre pays. Frappée à deux reprises par l'horreur et la lâcheté absolue du terrorisme, la France a su montrer à la fois sa détermination et son attachement indépassable aux valeurs de la République.

Ces valeurs, nées dans notre pays au 18^e siècle, héritées du siècle des Lumières, ont fait le tour du monde. Gravées aux frontons de nos mairies, elles ont rassemblé des millions de Françaises et de Français. Elles ont réuni à Paris des centaines de chefs d'Etat et de gouvernement, affirmant leur solidarité mais aussi la place particulière de la France dans le monde.

Ces valeurs sont au cœur de nos vies. Elles sont l'histoire de notre pays comme de notre village. La France est une terre d'ouverture, d'accueil, de solidarité, de confiance dans l'avenir. Ce sont ces valeurs que notre pays défend. Et c'est aussi au nom de ces valeurs que la conférence des Nations Unies sur le changement climatique, la COP 21, récemment réunie à Paris a, pour la première fois, débouché sur un accord ambitieux, réellement à la hauteur des enjeux auxquels l'Humanité est confrontée.

Modestement, à l'échelle de notre commune, ce sont aussi ces valeurs qui guident l'action de la municipalité. Pour que Le Touvet reste un village agréable à vivre et attentif à chacun. Un village ouvert et tourné vers l'autre, un village accueillant aux autres. Des valeurs qui sont au cœur du dossier consacré au logement que vous pourrez découvrir dans ce nouveau numéro du journal municipal.

En ce début d'année, je forme des vœux pour que 2016 vous apporte, Madame, Monsieur, de multiples bonheurs, individuels et collectifs.

Laurence Théry
Maire du Touvet



Laurence Théry, Maire, et les membres du conseil municipal sont heureux de vous accueillir vendredi 22 janvier 2016 à 18h30 à la salle du Bresson pour la présentation des vœux.

2-3	À NOTER / ÉDITO
4-12	DOSSIER Mon logement, de la construction à l'habitat
13	COMMUNICATION & CONCERTATION
14-17	SOLIDARITÉS
18-21	VIE DE LA COMMUNE
22-23	ENVIRONNEMENT
24-25	TRAVAUX
26-28	CONSEIL MUNICIPAL
29	PANORAMA INSTITUTIONNEL
30	EXPRESSIONS POLITIQUES
31	ÉTAT-CIVIL / ANNONCES
32	REGARDS SUR... Zette Peyron, une figure du Touvet

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Brice Laguionie, Pierre Boullier, Anna Mazza, Lucile Ferlay, Walter Bourdennet, Franck Pourchon, Adrian Raffin, Annie Vuillermoz, Stéphanie Wyon.

Photos : Christelle Fergeau, Bénédicte Bescher, Brice Laguionie, Franck Pourchon, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan.

Conception, mise en page : Christelle Fergeau

Imprimerie : Grafi - Ce numéro a été tiré à 1 800 exemplaires
Imprimé sur du papier recyclé

MON LOGEMENT, DE LA CONSTRUCTION À L'HABITAT



Produire des logements dépasse la simple construction et souvent définit des formes d'occupation du territoire, crée ou pas de la mixité sociale, induit le format des rapports sociaux et marque l'identité d'une personne. Le secteur du logement public regroupe tous les logements conventionnés ou aidés par l'État, tandis que le secteur privé regroupe tous les acteurs susceptibles de produire du logement. La coexistence de ces deux secteurs crée une diversité vis-à-vis de la location à laquelle l'État a régulièrement tenté d'apporter des mesures correctives : lutte contre les impayés, garanties de maintien dans les lieux, aides diverses aux charges de fonctionnement pour les occupants en difficulté, la régulation des relations propriétaires-bailleurs étant un sujet particulièrement délicat.

Le secteur de la construction et du logement traverse depuis plusieurs années une crise profonde. La France consacre depuis longtemps des montants élevés pour l'immobilier et le logement, soit 46 milliards d'euros en 2014 dont la moitié pour les allocations logement. La pénurie de logements est grandissante dans les zones les plus tendues. De nombreuses aides et réglementations sont mises en place pour relancer la construction et permettre à tous de se loger. Aujourd'hui, le coût du logement est devenu le premier poste de dépense des ménages utilisant, en moyenne, plus du quart de leurs revenus. Aux personnes « mal-logées, à celles fragilisées à cause de leur logement et à celles qui sont en situation de « surpeuplement », s'ajoutent aujourd'hui les ménages vivant la précarité énergétique.

Comment organiser la construction ?

Pour construire, il faut disposer de foncier disponible et constructible. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) élaboré en 2012 sert de cadre de référence à l'aménagement et au développement du territoire. Il fixe des objectifs concernant l'habitat et participe à la répartition de l'offre de logements neufs. Les plans

locaux d'urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec ce document cadre.

La construction de logements est fortement encadrée par la réglementation :

- le Plan départemental de l'habitat, PDH,
- le Plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère, PALHDI,

- le Programme local de l'habitat, PLH

- le Plan local d'urbanisme (qui a remplacé le Plan d'occupation des sols POS), PLU.



Le logement en Isère, en quelques chiffres

5 823 logements mis en chantier en 2014, dont 2 420 logements individuels soit un recul de 6 % par rapport à 2013

1 818 logements sociaux financés en 2014

12 500 logements privés identifiés comme potentiellement indignes en 2011

29 000 maisons de plus de 100 m² d'avant 1975 chauffées au fioul ou à l'électricité, soit près de 10 % des maisons individuelles

85 000 ménages isérois assumeront difficilement leur facture de chauffage

3 298 logements sociaux améliorés en 2014, dont 2105 logements mis en rénovation complète

960 logements sociaux vacants au 31 décembre 2014

24 168 demandes de logement social actives au 31 décembre 2014



logements sociaux sont sortis de terre au Touvet

On est donc bien loin des objectifs fixés par le PLH. Ceci dit la programmation prévisionnelle élaborée conduit à envisager un nombre de logements total pour la période de 6 ans de 2013 à 2018, de près de 280

logements. La stratégie de la municipalité consiste à répartir les constructions dans des localisations diversifiées. Et à équilibrer les typologies de constructions, collectif et maisons individuelles, parc privé et parc public, accession libre et accession sociale.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) fixe les règles générales d'utilisation du sol dans la commune, avec des zones de constructibilité, denses ou moins denses, pavillonnaires et de lotissements, zones de hameaux ou habitat protégé.. Ce document règle les hauteurs et les gabarits, impose le nombre de places de stationnement et définit un pourcentage de logements sociaux pour toute opération de 5 logements ou plus.

La législation est complexe et de nombreuses lois encadrent la construction de logements, pour répondre à la demande forte de ceux-ci. Depuis 2000, **la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain**, dite loi SRU, a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Son volet le plus connu est l'obligation faite à certaines communes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. **La loi Dufflot** a renforcé ce dispositif en relevant le seuil de 20 à 25 % pour les communes de plus de 3 500 habitants d'ici 2025 et la multiplication par 5 des pénalités exigibles aux communes ne respectant pas cette obligation.

Pour ne pas pénaliser les personnes logées dans le parc privé, **la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**, dite loi Alur, prévoit des facilités pour accéder à la propriété. Son objectif vise à « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ».

- Avec quatre grands axes pour y parvenir :
- **Clarifier les règles de la location et protéger le locataire**
 - **Imposer des règles aux propriétaires-bailleurs** mais aussi les protéger des risques d'impayés.
 - **Favoriser la nouvelle construction où se trouve la demande**
 - **Clarifier le rôle des professionnels de l'immobilier**

La loi Alur a été prolongée par la loi Pinel qui permet une réduction d'impôt de 18 % sur 9 ans et de 21 % sur 12 ans pour tout investissement locatif dans le neuf.

En Isère depuis 2009 le Préfet de l'Isère et le Président du Conseil général ont engagé un **Plan départemental de l'habitat (PDH)** pour assurer la cohérence entre les politiques locales de l'habitat et lutter contre

les déséquilibres et inégalités territoriales.

Le Plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) co-piloté par l'Etat et le Conseil départemental définit les mesures destinées **à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement décent et indépendant et à disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.**

Le Programme local de l'habitat (PLH), élaboré par la communauté de communes du Grésivaudan et voté le 18 février 2013 encadre, à l'échelle du territoire du Grésivaudan et de ses 47 communes, la production de logements dans les parcs publics et privés comme l'amélioration du confort des logements existants pour la période 2013-2018.

- Il fixe des objectifs pour :
- Développer l'offre d'habitation grâce à 3 874 logements supplémentaires d'ici 2018, dont près de 800 logements sociaux.
 - Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels.
 - Proposer une offre de logements ou d'hébergements adaptés à des publics ayant des besoins spécifiques
 - Améliorer les performances énergétiques des logements.

Le Touvet, considéré comme pôle urbain, a un objectif de production formalisé dans le PLH avec en moyenne annuelle, 47 logements à construire, dont 10 logements sociaux. Souffrant d'un manque d'eau depuis les années 2000, le Touvet est ainsi invité à « rattraper » en quelque sorte la quasi absence de construction des années 2000 à 2010.

Depuis 2010, date de mise en service du système de pompage de la nappe alluviale dans la plaine ; 112 logements dont 19

Zoom sur le PLU,

Les zones destinées à accueillir du logement

- Centre bourg élargi** : zone UA
- Coeur de bourg** : zone UAa
- Extension urbaine** : zone UB
- Hameaux** : zone UH

Les zones pouvant également accueillir du logement sous certaines conditions (logements de gardiennage)

- Zones d'activités** : zones UI et UIa
- Zone naturelle de hameau** : zone Nh

Les zones pouvant dans des cas très exceptionnels accueillir du logement

- Zone agricole** : zone A

Les zones destinées à accueillir des logements à moyen terme (réserve foncière)

- Zone AU**

Vous voulez habiter au Touvet ?

Vous voulez construire ?

Vous pouvez consulter le PLU sur le site du Touvet www.letouvet.com rubrique Service public/Urbanisme/Documents. Commencez par repérer le zonage de votre parcelle, puis reportez-vous au règlement de la zone.

Pour vous aider le service urbanisme de la commune est à votre disposition les lundi et vendredi - le matin sans rendez-vous et l'après-midi sur rendez-vous.

Pour toutes les questions architecturales, esthétiques ou d'intégration de paysage, l'architecte-conseil du CAUE tient une permanence une fois par mois à la mairie.

La commission urbanisme est un organe consultatif important

Composée d'élus et d'habitants du Touvet elle se réunit toutes les 6 semaines environ pour étudier les demandes d'autorisation d'occuper le sol et les déclarations d'intention d'aliéner.

Son avis, consultatif, peut conduire à faire évoluer certains projets. Elle travaille plus généralement sur des thématiques d'urbanisme et d'habitat telles que l'évolution du PLU, l'urbanisme opérationnel, ou le Plan climat énergie territorial.



Le logement social, une demande plus forte que l'offre, au Touvet comme ailleurs

Depuis 2010, la demande de logement social se traite sur le plan départemental, avec un dossier de demande unique établi à l'échelle de l'Isère qui précise les communes souhaitées par le demandeur.

La commune possède un parc de 92 logements locatifs sociaux, gérés par trois bailleurs sociaux isérois :

- 35 à la Choquette et 13 à la Perrière gérés par l'OPAC

- 7 à la résidence du Moulin, 8 à la Rippe, 10 au Clos Schmitt 4 au Clos des Vignes gérés par SDH

- 15 au quartier de la gare gérés par Pluralis
La municipalité entretient des liens étroits avec les bailleurs pour évoquer les dossiers en cours, veiller à l'évolution du parc et relayer les demandes éventuelles des habitants.

Au Touvet, les règles d'attribution du logement social sont claires, établies par la sous-commission logement du CCAS composée d'élus, pour que chaque logement soit attribué de façon objective. Les logements sont attribués en priorité aux personnes en situation d'urgence, en fonction de l'antériorité des dossiers. Les difficultés sont hiérarchisées au cas par cas : décohabitation ou installation des jeunes, obligation de quitter un logement indigne ou insalubre, baisse ou disparition de revenus, ... Le plus souvent possible, les rez-de-chaussée sont réservés aux personnes en perte d'autonomie.

En 2014, pour 133 demandes actives, 16 logements ont été attribués.



De gauche à droite : S. Georges - A. Gonnet - G. Rambaud - A. Raffin - C. Micheloni - E. Adamczyk - B. Defay - L. Louis - C. Feltz - N. Ferraris - B. Steffannut - C. Bachelot (présidente)

Vivre dans une habitation confortable



Pour respecter les obligations réglementaires issues du Grenelle de l'environnement, toutes les constructions neuves doivent aujourd'hui respecter la réglementation thermique 2012 (RT 2012). Celle-ci impose que tout permis de construire indique les résultats énergétiques attendus des moyens mis en place : surface des baies vitrées, recours à une source d'énergie renouvelable, etc.. Une attestation d'achèvement des travaux, réalisée par un professionnel qualifié établit un diagnostic de performance énergétique obligatoire. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose de réaliser des travaux de rénovation énergétique en cas de travaux importants de ravalement, de réfection de toiture ou d'aménagement de nouvelles pièces.

Pour **améliorer les performances énergétiques de votre habitation**, des travaux combinés à des éco-gestes (voir le Guide 100 éco-gestes du Défi familles à énergie positive, disponible sur internet), vous permettent de réaliser d'importantes économies et d'améliorer le confort d'usage de votre habitat. Vous pouvez bénéficier depuis le 1^{er} janvier 2015 du **Crédit**

d'impôt pour la transition énergétique (CITE). En 2015, ce CITE correspond à 30 % de vos dépenses, en faisant appel à des professionnels « reconnus garants de l'environnement ».

Pour tout savoir, rendez-vous sur les sites : www.ademe.fr et www.renovation-info-service.gouv.fr.

Vous pouvez aussi contacter l'Ageden (www.ageden38.org, 04 76 23 53 50, infoenergie@ageden38.org) et vous rendre à des permanences info-énergie, mensuelles et gratuites au siège de la communauté de communes du Grésivaudan à Crolles.

D'autres aides peuvent vous accompagner dans cette démarche de rénovation thermique :

L'Éco-prêt à taux zéro, d'un montant maximum de 30 000 € sans intérêts, pour les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, octroyé sans condition de ressources mais cumulable avec le CITE pour les propriétaires dont le revenu fiscal dépasse 25 000 € pour une personne seule, ou 35 000 € pour un couple.

La TVA à 5,5 %, pour des travaux d'amélioration éligibles au CITE, dans des logements de plus de 2 ans.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE), qui vous permettent de bénéficier d'une prime, d'un prêt bonifié ou d'un diagnostic, émanant d'entreprises « obligées » comme les fournisseurs d'énergie et de carburants, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Ces aides couvrent de 5 % à 40 % du coût de vos travaux.

Vous pouvez retrouver toutes ces possibilités d'aides, des guides et des fiches pratiques sur le site de l'Ademe www.ademe.fr :

La Prime Air Bois de la communauté de communes du Grésivaudan permet aux particuliers de bénéficier d'une subvention de 800 à 1 200 € selon les conditions de ressources, pour renouveler les appareils de chauffage au bois plus anciens. L'objectif est de réduire de 29 % les émissions et la pollution aux particules sur le territoire du Grésivaudan d'ici à 2020.

Plus d'informations sur les sites www.le-gresivaudan.fr ou www.ageden38.org.

Pour les « ménages très modestes » (moins de 14 300 € pour une personne seule, ou 20 913 € pour un couple), **et pour les « ménages modestes »** (moins de 18 322 € pour une personne seule, ou 26 811 € pour un couple), l'ANAH (l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) peut accorder des aides aux travaux, de 7 000 € à 10 000 €, en fonction des revenus. Le logement doit être construit depuis plus de 15 ans et ne pas bénéficier d'un prêt à taux zéro. Les travaux doivent faire baisser la consommation énergétique d'au moins 25 %. Un conseiller local de l'Ageden peut vous orienter vers le contact local de l'Anah (dont le site national est www.anah.fr)

Pour les personnes à plus faibles revenus qui ne peuvent pas engager des travaux et qui sont en situation de mal-logement, le Département de l'Isère en partenariat avec l'ANAH, l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'ARS (Agence régionale de santé), proposent des solutions pour améliorer le confort des logements. En Isère, environ 30 000 logements seraient sans confort voire dangereux. Vous pouvez demander à un professionnel ou à un membre du CCAS, de réaliser un diagnostic préalable.

Cette fiche-diagnostic est disponible à l'accueil de la mairie et sur le site : www.isere.fr/social/logement/ameliorer-l-habitat/habiter-mieux, ou avec un contact mail à l'adresse sortirdumallogement@pact38.org ou par téléphone au 0 800 300 163.



Vivre dans une habitation adaptée et accessible

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, physiques, visuels, auditifs ou mentaux. L'objectif est d'améliorer la qualité d'usage pour l'ensemble des personnes handicapées et à mobilité réduite : personne avec poussette, personne âgée, personne handicapée provisoirement..

Pour les logements neufs, logements collectifs et maisons individuelles obéissent à des obligations différentes mais les exigences d'accessibilité portent de la même façon sur les espaces intérieurs, extérieurs et sur les parties communes et privatives.

Les rénovations ne concernent que les logements collectifs :

- les travaux réalisés doivent au minimum maintenir les conditions d'accessibilité existantes

- les parties de bâtiments correspondant à la création de surfaces ou de volumes nouveaux et les éléments des parties communes touchées ou remplacées à l'occasion de travaux doivent respecter les exigences relatives aux logements collectifs neufs.

Pour mesurer les aménagements indispensables à l'accessibilité d'un logement, Anna Mazza, accompagnée d'autres membres du CCAS, a fait, pas à pas, le cheminement pour accéder à un logement en R+3 et se déplacer à l'intérieur.

1 Pour arriver à l'entrée du bâtiment, le cheminement doit être en goudron ou en pavé. Ni gravier, ni herbe.

2 Si l'accès du bâtiment comporte des marches, un plan incliné avec une rampe doit être prévu.



3 La porte d'entrée doit avoir une largeur qui permet l'entrée d'un fauteuil roulant.

4 Le digicode doit être positionné à la hauteur d'une personne assise : 0,90 m

Une fois dans le hall de l'immeuble :

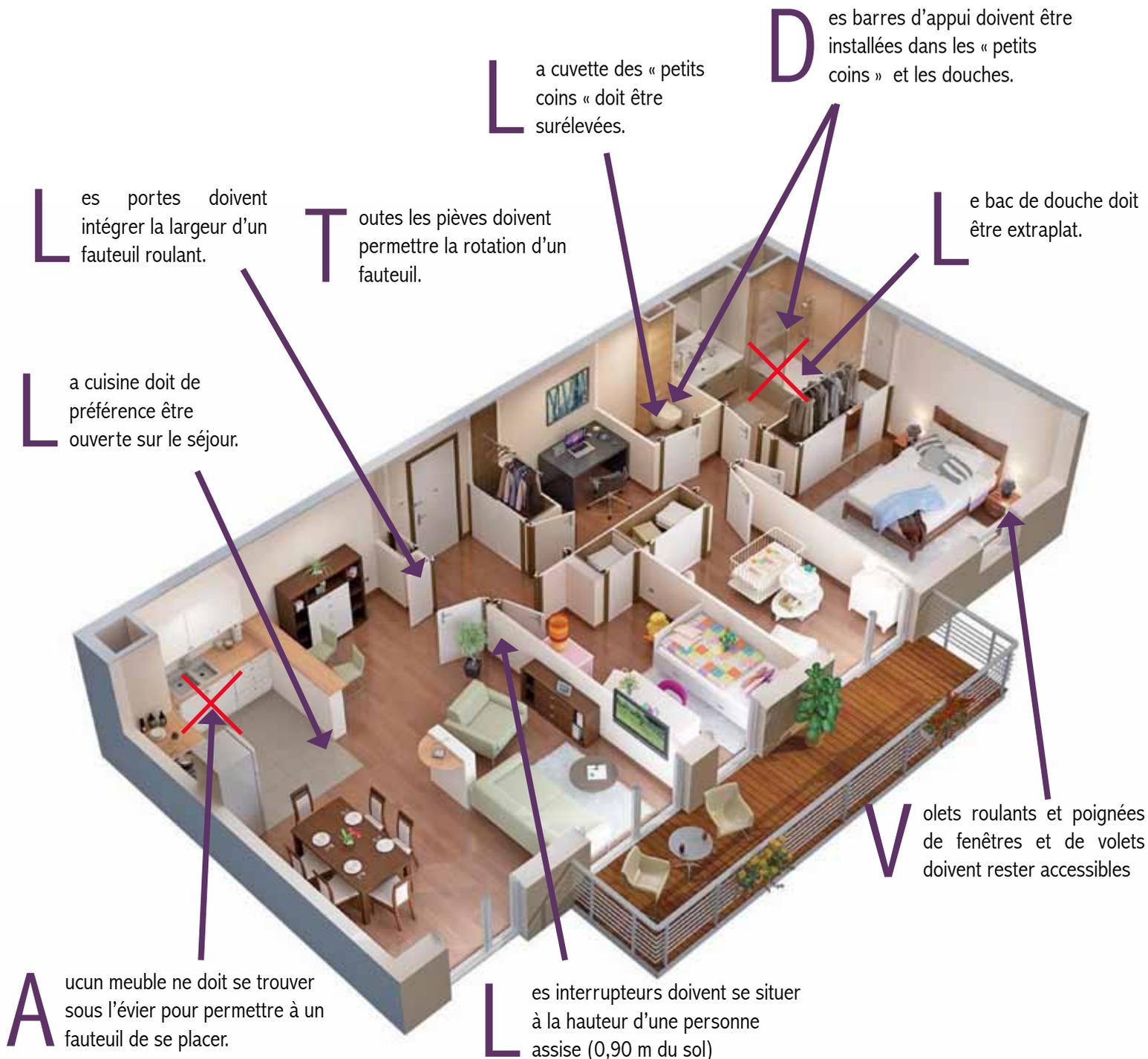
5 Le revêtement au sol doit être antidérapant, l'éclairage des parties communes doit se faire par détecteur de présence ou par des interrupteurs à 0,90m de hauteur.

7 Dans les escaliers, une main courante doit être posée de chaque côté, la largeur doit permettre le croisement d'une personne montant et d'une personne descendant.

6 L'ensemble des boutons de l'ascenseur (d'appel et intérieur) doivent être placés à hauteur d'une personne assise. La cabine doit permettre l'accès d'un fauteuil.

8 Une place handicapée doit être présente au niveau du stationnement.

Ouf, je suis rentré dans mon logement !



Dans la commune les bailleurs sociaux réalisent des travaux d'accessibilité quand des logements se libèrent, en fonction des besoins des occupants. À « la gare » Pluralis a construit un logement entièrement accessible dès l'édification du bâtiment. Dans une autre résidence l'Opac a entièrement rendu accessible un logement pour permettre à une personne âgée de se maintenir dans son logement : « petits coins » rehaussés, élargissement de la porte, évier adapté. Le bâtiment est devenu accessible grâce à la réalisation d'une rampe d'accès.



Adapter son logement à son âge



- les foyers-logements, au nombre de trois dans le Grésivaudan, à Goncelin, Pontcharra et Saint-Martin-d'Uriage,

- les résidences intergénérationnelles, créées par les bailleurs sociaux, qui regroupent dans un même immeuble des familles et des personnes âgées,

personnel, ...),

- l'accueil familial qui autorise des familles à accueillir chez elles de une à trois personnes âgées en perte d'autonomie,

- l'association Domicile intergénération isérois (DIGI) met en contact une personne âgée et un jeune, pour proposer une chambre contre un peu de temps et quelques services,

Pour plus d'informations sur les différents types d'hébergements et les aides existantes, vous pouvez contacter le CCAS du Touvet 04 92 76 34 34.

Vous voulez rendre votre logement accessible ?

Des aides existent pour vous accompagner. Si vous êtes titulaire d'une retraite du régime général à titre principal et respectez certains plafonds de ressources, vous pouvez obtenir une aide de la caisse régionale de la CNAV : la CARSAT Rhône-Alpes *pour bien vivre chez soi plus longtemps*. Cette aide peut soit concerner la mise en œuvre d'aide pour l'entretien du logement ou pour les courses, soit la mise en place de dispositifs de prévention des chutes (barres d'appui, balisages lumineux ...), soit une aide à l'amélioration de l'habitat.

Le colloque *Bien vieillir en Grésivaudan* a permis d'aborder le thème « *Il n'y a pas de politique gérontologique sans prise en compte de l'habitat* ».

La nécessité de travaux dans le logement a été abordée, sans oublier les besoins des personnes dans l'immeuble et dans leur environnement extérieur, pour accéder à une « Haute qualité d'usage ». Une expérimentation a été engagée en 2015, pour proposer à des ménages de 70 ans et plus de bénéficier d'un « diagnostic habitat-mobilité » et de les accompagner dans la réalisation des adaptations nécessaires pendant 18 mois. Une centaine de ménages a été ciblée dans le Grésivaudan.

D'autres alternatives au mode d'habiter, sous la forme parfois d'expérimentations, ont été présentées successivement :

- la présentation des résidences seniors, qui offrent des contrats de services individualisés (coiffeur, esthéticienne, entretien du linge

Le GRÉSIVAUDAN

Colloque
Bien vieillir
en Grésivaudan

Mardi 13 octobre 2015
Espace Jargot à CROLLES
9h - 17h

Entrée libre*

L'HABITAT QUAND ON AVANCE EN ÂGE

Journée animée par une sociologue, des membres d'associations, des professionnels et des élus du territoire du Grésivaudan.
Venez partager et échanger avec les intervenants !

PROGRAMME

- 9h00 Ouverture du colloque
- 9h50 Conférence "Mon domicile pour l'avenir : faire des choix et adapter"
- 10h40 Présentation des résultats de l'enquête "habitat" de la commission Alertes Grésivaudan
- 11h15 Comment adapter son logement ?
- 14h00 Les différentes solutions d'habitat quand on avance en âge : Logements-foyers, résidences intergénérationnelles ou seniors, l'accueil familial social ou appartements regroupés à services partagés.
- 18h00 Conclusion

Plus d'information sur www.le-gresivaudan.fr

* dans la limite des places disponibles

Contact : Commission territoriale Alertes Grésivaudan
Tel : 04 77 94 24 77 - comit@ccas@publinter.net

À l'initiative d'Alertes (Association pour la qualité de vie des personnes âgées), de la communauté de communes Le Grésivaudan et du service de l'Autonomie du territoire.

Alertes
isère
Le GRÉSIVAUDAN

Au Touvet, une enquête auprès des seniors

Au Touvet le Centre communal d'action sociale a mené une grande enquête auprès de toutes les personnes âgées de plus de 65 ans pour évaluer l'état de l'habitat et la place des plus anciens dans le village. Pierre Boullier s'est chargé d'en restituer ci-après les grandes lignes pour établir un premier bilan.

Octobre 2014

Envoi d'un questionnaire aux 320 ménages recensés à cette époque (ce qui correspond à 480 personnes, car il y avait autant de couples que de personnes seules)

Retour de près de 120 réponses en novembre 2014 non anonymes

Analyse statistique en décembre 2014 de ces 120 réponses, dont le résultat a été publié dans le «Touvet magazine d'hiver 2014-2015 »

Janvier - Mars 2015

Campagne de rencontres entre les ménages retenus et des équipes du CCAS, composée en générale de 2 personnes. Quelques cas particuliers, soulevés à ce moment là, ont été résolus depuis.

Mise en place en décembre 2014 par les membres du CCAS d'une série de contacts à prendre, pour approfondir les besoins exprimés, auprès de 53 ménages, soit 72 personnes dont 19 couples. Une bonne moitié des ménages (65) avait en effet répondu qu'ils ne rencontraient aucun problème particulier ; ce qui signifierait que la moitié des personnes âgées du Touvet se sentent bien et vivent bien dans leur village.

Juin 2015

Bilan qualitatif et anonyme de cette campagne de rencontres

Quelques éléments du rapport d'enquête :

Finalement sur les 53 ménages qui ont choisi de rencontrer les membres du CCAS, une vingtaine n'a pas donné suite :

- Ce sont tout d'abord une dizaine de couples qui ont fait état seulement d'un problème de rénovation thermique dans leur logement.

Le problème de la rénovation thermique des logements est difficile à traiter

- si vous êtes intéressé(e), un article pour « Améliorer les performances énergétiques de votre habitation », fait partie du dossier de ce numéro du « Touvet-Magazine ». Cet article peut vous permettre de vous faire

- Une autre dizaine de ménages n'a aucun problème ni dans leur logement, ni pour se déplacer. En outre, ils n'ont aucune activité dans la commune (sorties, bibliothèque, participation aux manifestations..), mais ont un environnement familial très présent.

- Les 33 ménages restants (correspondant à cinquante personnes) ont été visités. Les résultats de ces rencontres peuvent être classés en trois

une première idée de la manière d'aborder la rénovation de votre logement.

- ensuite, si vous souhaitez concrétiser cette rénovation, il est souhaitable de prendre contact avec un conseiller info-énergie de l'AGEDEN. Si vous avez un doute, avant de prendre ce contact, vous pouvez en parler avec quelqu'un du CCAS ou de la commission Environnement.

rubriques :

- mon logement est-il adapté à mes possibilités physiques ?
- ai-je des difficultés pour me déplacer chez moi et pour sortir ?
- le lien social est-il suffisant pour moi ?

1^{ère} préoccupation : mon logement est-il adapté à mes possibilités physiques ?

Pour bien vieillir chez soi, il est impératif d'anticiper les risques dans son logement : un éclairage trop faible, des meubles de cuisine trop hauts, des tapis mal positionnés... augmentent les risques d'accidents avec l'avancée en âge (chaque année, les services médicaux en France relèvent 9 000 décès par chute chez les personnes de plus de 65 ans, et 25 000 se retrouvent avec un handicap supplémentaire plus ou moins important...).



Parmi les personnes rencontrées, et déjà confrontées à un début de dépendance, la plupart (75 %) indiquent que leur logement est déjà adapté. Mais les enquêteurs ont constaté que la plupart des douches présentaient encore un rebord plus ou moins haut, et qu'avec l'accentuation de la dépendance, elles risquent de ne plus être abordables ; une anticipation sur un assez long terme devrait conduire à favoriser les douches à l'italienne.

Une autre anticipation devrait conduire à terme à réaliser des cheminements dans le logement suffisamment larges pour un fauteuil roulant ; mais la plupart d'entre nous refusons d'anticiper... Finalement, c'est au fur et à mesure, quand le besoin se manifeste fortement, et sous la pression des enfants que diverses adaptations peuvent apparaître : parquet moderne ou carrelage à la place de la moquette, prises et interrupteurs à 90 cm du sol, ... ; et si le logement comporte un escalier, installation d'un monte-personne sur celui-ci, mais ce ne sera pas toujours possible...

Réaliser des travaux pour aménager l'habitat des personnes âgées ouvre droit à un crédit d'impôt de 25 % dans la limite d'un plafond sur 5 ans de 5 000€ pour une personne seule (10 000€ pour un couple). Pour les personnes aux revenus modestes, titulaires d'une retraite de la Sécurité sociale, l'assurance-retraite (la CNAV) accorde également une aide à l'amélioration de l'habitat, sous condition de ressources.

Le maintien à domicile nécessite aussi l'intervention de différentes aides, selon les personnes, pour le ménage, la toilette, les repas, les sorties, les soins... Toutes les personnes rencontrées se sont déclarées satisfaites des services qu'elles recevaient. Le CCAS peut donner des renseignements sur les services d'aide à domicile agréés ou autorisés par le Département intervenant sur le

territoire. À noter que peu de personnes utilisent la téléalarme. La municipalité assure pour sa part avec soin le portage de repas à domicile. Il est possible d'obtenir une aide personnalisée pour les services à la personne, soit dans le cadre de l'APA du Conseil général (Allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes relevant des niveaux 1 à 4 de la grille AGGIR (grille d'évaluation des degrés de dépendance), soit dans le cadre d'un « Plan d'actions personnalisé » (PAP) de l'Assurance retraite, pour les personnes de niveaux 5 et 6.

2^e préoccupation : ai-je des difficultés pour me déplacer chez moi et pour sortir ?

Le tiers des personnes rencontrées ont des difficultés à marcher normalement et à se déplacer.

- Si les déplacements à l'intérieur sont relativement assurés, avec les aides nécessaires, dans la plupart des logements, en grande majorité de plain pied ; si les entrées et sorties de ces logements sont aussi assurées, sauf dans le cas d'appartements situés à des étages non desservis par un ascenseur (cas particulier : une personne en grande difficulté de marche qui ne pouvait accéder à son jardinet derrière une porte-fenêtre, a obtenu grâce au CCAS que le bailleur social, propriétaire du logement, fasse les travaux nécessaires).

- ...les déplacements à l'extérieur ne sont pas toujours possibles. Et pourtant il faut marcher tous les jours. Parmi les aides que l'on peut demander, il y a celle d'une auxiliaire de vie pour accompagner les sorties. Il faut y penser. De son côté, le CCAS a mis en place depuis le début de l'année 2015 une « aide aux courses », qu'une dizaine de personnes utilisent régulièrement. Le CCAS organise aussi 2 fois par an des sorties d'une journée, accessibles aux personnes à mobilité réduite ; il faut en profiter.

Au cours des entretiens la question des déplacements hors du village a peu été

abordée. Pour les déplacements dans le village, plusieurs personnes âgées souhaiteraient plus de bancs.

3^e préoccupation : le lien social est-il suffisant pour moi ?

C'est largement reconnu, plus on avance en âge, plus on se replie sur soi-même. Cependant le lien familial est celui qui est le plus entretenu ; rares sont les personnes âgées qui ne sont pas installées à proximité d'un fils, d'une fille, d'un cousin (5 % des personnes rencontrées) ; plus nombreuses sont celles dont la famille pas toute proche est quand même située en Isère ou en Savoie (25 %) ; ainsi le lien familial proche est assuré pour 70 % des personnes âgées. Au cours d'un entretien a été évoqué l'intérêt de maintenir le lien avec des membres de la famille éparpillés aux quatre coins de la France en utilisant internet : visiophonie, mails, partage de photos...

Au-delà du lien familial, rien ne remplace un environnement social et culturel riche en activités et en relations humaines. C'est le meilleur remède contre l'isolement : sorties, rencontres, participation à la vie sociale du village... Parmi les personnes rencontrées, 90 % ont des ami(e)s qu'elles rencontrent de temps en temps, mais 10 % non ; autrement dit, chacun et chacune s'est créé un réseau de voisinage plus ou moins élargi. En revanche, la moitié d'entre elles ne vont ni à la bibliothèque, ni au cinéma, ni au spectacle, et ne font partie d'aucune association ; la plupart disent lire, s'occuper de leurs fleurs, et regarder la télévision. Et curieusement, nous n'avons enregistré qu'un très, très petit nombre de plaintes sur les journées qui seraient trop longues, sur l'ennui de vivre... Apparemment les personnes qui ont répondu à l'enquête non anonyme ne se plaignaient pas par nature. « Il y a des personnes bien plus seules que moi... »

Une enquête enrichissante à suivre et à poursuivre !

Plan climat énergie territorial, Une réunion « point d'étape »

Adopté en mars 2013, le plan climat énergie territorial (PCET) entre dans une phase plus opérationnelle. Une réunion publique, le 12 novembre, a permis de présenter le plan, les actions déjà réalisées et celles à venir...

Au cœur de ce PCET, comment consommer moins d'énergie et produire une énergie plus renouvelable ? Comment s'adapter aux changements climatiques ? Pour que tous soient acteurs, cette réunion visait à sensibiliser, expliquer et échanger.

Après un résumé du contexte national et de l'engagement fort de la commune depuis 2008 en faveur du développement durable, les élus ont présenté le soutien de la municipalité à l'agriculture et à la promotion des dynamiques locales : comment maintenir l'agriculture, favoriser les circuits courts et les commerces locaux ; comment développer et protéger les espaces agricoles ou créer des jardins familiaux.

Les économies d'énergie sont au cœur du PCET, elles sont réalisées lors de la réhabilitation des bâtiments et sont une préoccupation constante des constructions neuves. Des actions sont mises en œuvre au niveau de l'éclairage public pour réduire les consommations énergétiques, avec la modernisation du réseau, l'installation d'horloges, l'expérimentation de l'extinction nocturne. Chacun a ensuite présenté des gestes du quotidien, responsables, engagés à l'échelle municipale, pour protéger la planète : suppression des produits phytosanitaires, de la vaisselle jetable, réduction des déchets verts, introduction du ménage écologique dans les bâtiments municipaux, création d'une laverie centrale, utilisation de couches lavables, etc. Cette soirée a permis de valoriser la dimension pédagogique de sensibilisation de tous au développement durable : journée éco-citoyenne, familles à énergie positive, éco-ateliers, cycles péri-éducatifs, compostage collectif, Défi class'énergie, etc.

Rappel des règles collectives

Régulièrement, nous rappelons quelques règles qui, respectées par tous permettent de mieux vivre ensemble. Régulièrement, des habitants interpellent la mairie ou les élus pour se plaindre d'incivilités.

Déjections canines

Il n'est jamais agréable de slalomer entre les « crottes de chien » ou d'être obligé de nettoyer sa chaussure à la suite d'un pas malheureux. La commune a fait l'acquisition de poubelles, avec des distributeurs de sachets pour permettre aux propriétaires de ramasser les déjections de leur fidèle compagnon à quatre pattes. N'hésitez pas à vous en servir !! **Tout contrevenant s'expose à une amende d'un montant de 11 €.**



Arrêts minute et stationnements illicites : bref rappel des règles communes

Pour faciliter l'accès aux commerces, la dépose d'enfants et l'accès des véhicules d'urgence, la commune a mis en place des arrêts minute. L'arrêt est autorisé et le stationnement est toléré **pour une durée de 15 minutes maximum.** Trop souvent les stationnements dépassent largement le temps autorisé et gênent la fluidité des déplacements. Des stationnements gênants peuvent avoir des conséquences graves, créer des difficultés d'accès et interdire l'intervention des secours.

Et quand ils respectent ces règles, certains automobilistes « oublient » d'arrêter leur moteur. De quoi crispier les riverains, les commerçants et les piétons...

Vous pouvez retrouver toutes ces règles et prescriptions dans le règlement de voirie voté le 17 juin 2011, disponible sur le site internet de la commune <http://www.letouvet.com/services-publics/voirie/>.

Réunion débat sur la tranquillité publique

Le 7 octobre, au cours d'une réunion publique réunissant une trentaine d'habitants le lieutenant de la brigade de gendarmerie Le Touvet-Goncelin Eric Van Renterghem et les élus abordaient le sujet de la sécurité. Après une présentation de la brigade, de ses moyens humains et matériels et de son rayon d'action géographique, le lieutenant a présenté les chiffres des crimes et délits de la commune. S'en suivirent conseils et réflexes à tenir à domicile comme à l'extérieur pour adopter bonnes pratiques et bonnes réactions en cas d'absence, de cambriolage, pour se prémunir contre le vol à la fausse qualité, les dangers d'internet, le vol au distributeur de billets, en cas d'agression, ...

Le lieutenant a aussi évoqué le dispositif « tranquillité absence », ex « tranquillité vacances ». Une absence signalée à la gendarmerie

déclenche des patrouilles qui s'organisent pour surveiller votre domicile. La présentation des « arnaques » liées à internet a permis d'exposer les moyens de lutte existants contre ce type de fraudes. La gendarmerie dispose au niveau national d'un service spécialisé et d'un site pour signaler tous les abus opérés sur le web : www.internet-signalement.gouv.fr.

Le maire et le lieutenant ont ensuite répondu aux nombreuses questions de l'assemblée, tant sur la plan des aménagements urbains que de la sécurité routière. Un débat riche de propositions s'en est suivi.

La gendarmerie du Touvet accueille le public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 18h et assure les interventions 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les actions du centre communal d'action sociale : Rétrospective 2015

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est au cœur de la politique de la municipalité. Cohésion et inclusion sociales, solidarités, liens intergénérationnels : l'année 2015 a permis de développer de nouveaux services au bénéfice des Touvetains et de consolider bon nombre d'actions.

Le portage des repas à domicile permet surtout de créer du lien avec les personnes âgées. Actuellement, une quinzaine de personnes reçoit la visite de Roselyne Casset ; elle dépose les repas mais a toujours un mot gentil, une phrase drôle pour chacun. Le prestataire a changé cet été, comme pour la restauration scolaire ; et c'est maintenant Scolarest qui élabore les repas de nos personnes âgées. Pour prolonger ce service, un accompagnement aux courses a été engagé en début d'année. Une fois par semaine, Roselyne Casset, toujours elle, accompagne les personnes intéressées et les conduit au supermarché. Une fois les courses terminées, chacun est ramené à son domicile. Depuis sa création, 4 à 5 personnes bénéficient régulièrement de ce service.

Pour permettre au plus grand nombre de continuer à vivre chez soi malgré l'âge ou la maladie, les services d'accompagnement à la personne facilitent le maintien à domicile. Une convention de partenariat a été établie entre l'ADPA et le CCAS du Touvet, permet-

tant une aide à domicile qui accompagne les seniors dans les tâches de la vie courante. En cas de besoin, l'ADPA réalise une évaluation à domicile pour connaître le besoin du bénéficiaire en lien avec le coordonnateur gérontologique de la commune. Elle met ensuite en place les moyens nécessaires pour permettre un accompagnement des seniors, des personnes en situation de handicap ou malades. L'association tient une permanence sur rendez-vous, tous les mercredis de 9h à 12h à la mairie de Goncelin. En dehors de cette permanence, vous pouvez contacter l'ADPA dans les locaux de Chapareillan au 04 76 92 18 82.

Voyages pour les seniors

Depuis 2014, le CCAS organise régulièrement des voyages d'une journée en partenariat avec le club du Beaumont. En 2015, 22 personnes ont visité Vienne au mois de juin et 32 se sont évadées à Chambéry au mois d'octobre. Vous aussi vous pouvez participer ; il suffit de vous inscrire, dans la limite des places disponibles, lorsque l'annonce paraît sur le *Touvet animations*, agenda mensuel de la commune, sur le site internet ou via le club du Beaumont qui relaie

l'information à ses adhérents ; un courrier est également envoyé à tous les participants du voyage précédent.

Pour plus d'informations, contactez la mairie 04 76 92 34 34.



Le parc social et le logement d'urgence

Le CCAS participe à l'attribution des logements du parc social, soit 29 logements de la SDH, 48 de l'OPAC 38 et 15 de Pluralis. Un travail est mené de façon continue auprès des bailleurs sociaux pour l'entretien du patrimoine et pour aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les locataires : accessibilité, éclairage public, chauffage, isolation, etc.

Le CCAS a directement en charge la gestion du logement d'urgence créé en 2012 dans la commune. Il a accueilli depuis plus de 10 personnes en situation d'urgence, avec une durée moyenne d'occupation de 5 mois environ, permettant ainsi de répondre à une multiplicité de situations difficiles. Jean-Louis Mourette, Vice-Président du CCAS, et également membre de « l'Abri sous la dent », assure le suivi social des hôtes de la commune.



Le CCAS en images



Comme chaque année, le CCAS a distribué autour d'un apéritif



Le repas du CCAS au Bresson est aussi l'occasion d'esquisser des pas de danse



En novembre les résidents de Saint Jean ont fabriqué



200 colis gourmands



des décorations de Noël



le repas du CCAS a réuni près de 160 personnes le 5 décembre



les élèves de CM2 donnent un petit concert à Saint Jean

Solid'action une démarche innovante pour le retour à l'emploi

Solid'action, association de réinsertion, est implantée depuis 2001 au cœur du Grésivaudan.

Seul chantier d'insertion français à expérimenter le détachement d'équipes en milieu ordinaire, Solid'action se positionne comme acteur de l'innovation sociale, au service de l'emploi local des personnes en difficulté.

Les salariés, placés sous la responsabilité d'un encadrant technique de l'association, effectuent des prestations dans les entreprises, en bénéficiant de leurs équipements, dans les mêmes conditions de travail que leur personnel.

Il s'agit de faire évoluer les représentations de part et d'autre et de faciliter l'insertion professionnelle des salariés, confrontés au monde du travail en entreprise, dans un cadre sécurisant. Ils découvrent de nouveaux métiers et doivent s'adapter à un nouvel environnement de travail.

Cette action permet aux entreprises de renforcer la coopération économique entre acteurs du territoire dans un objectif commun de solidarité.

Pour plus informations :
Tél. 04 76 97 83 64,
Courriel : accueil@solidaction.fr,
Site internet : www.solidaction.fr

Les Touvetinois aux Grappaloups

Les plus grands de la crèche des Touvetinois découvrent tous les mois les Grappaloups. Ils rejoignent pour un mercredi le centre aéré qu'ils seront amenés à fréquenter dès leurs 3 ans. Un échange important, autour d'une activité commune, leur permet de passer en douceur vers l'accueil de loisirs.



Des vacances bien remplies aux Grappaloups

Vacances de la Toussaint, de Noël, le temps scolaire est aussi rythmé par les périodes de vacances. De 3 à 12 ans, chaque âge a son programme : Elect'grapp avec l'organisation et le déroulé d'élections pour les plus grands, découverte de l'Italie pour les plus jeunes. À Noël, les activités s'organisent autour de l'hiver et des fêtes de fin d'année.

Pour plus d'informations, contactez la mairie au 04 76 92 34 34



Nettoyage du marché, un test réussi

Depuis plusieurs mois, le nettoyage du marché est réalisé par l'Association pour le développement de l'emploi et de la formation (ADEF), association d'insertion, qui met à disposition des collectivités du personnel à compétences variées. À la place de la balayeuse motorisée le samedi matin, ce

sont deux salariés de l'ADEF qui procèdent au nettoyage du marché.

Une expérience réussie puisqu'après plusieurs mois, le résultat satisfaisant amène la commune à poursuivre sa collaboration avec l'ADEF.





Une action de l'Association SAK pour aider les écoliers maliens

Antoine Carle, habitant du Touvet depuis 2001, est par ailleurs étudiant à l'IUT de Valence. Depuis 2008, des étudiants de cet établissement ont créé des projets pour venir en aide à la population d'une commune du Sud-Est malien regroupant neuf villages. En 2010 une association, Solidarité action Karangana, est née pour permettre la scolarisation des enfants des villages de la commune rurale de Karangana. C'est un soutien à 12 écoles pour plus de 3 000 enfants, qui permet d'aider les élèves à aller à l'école dans de

meilleures conditions, avec du matériel scolaire adapté.

Pour l'année scolaire 2015-2016, l'objectif des étudiants est de reverser au moins 3 800€ à l'association en organisant des événements à Valence et en vendant des pulls personnalisés au sein de leur établissement. Ils lancent un appel au don pour récolter un maximum d'argent afin d'aider les 3 000 enfants maliens de Karangana.

L'association SAK est reconnue d'intérêt général, vous pouvez donc bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 %.

Vous pouvez transmettre vos dons à Association SAK – Mali – IUT de Valence – 51 rue Barthélémy de Laffemas – 26 000 VALENCE.

**Pour plus d'informations :
www.sak.mali.online.fr
ou par mail : sak.mali@yahoo.fr**

JALMALV
Grenoble

Communication de l'association «Jusqu'à la mort accompagner la vie» (JALMALV)

Pour la première fois, le samedi 5 septembre, l'association JALMALV Grenoble a participé au forum des associations du Touvet.

Accompagner la vie quand elle devient fragile, c'est ce qui anime les bénévoles qui se rendent chaque semaine à la Maison Saint Jean, tout près de chez vous. Les personnes qui y vivent, ont dû quitter leur maison et ressentent le besoin de rester en lien avec le monde extérieur, de garder une place parmi les bien-portants. Elles ont besoin de continuer à exister pour

quelqu'un qui va à leur rencontre et qui les écouter.

Jusqu'à la mort... oui... jusqu'à leur dernier jour, parce que l'être humain a besoin d'être entouré, à la fin de sa vie comme à sa naissance. C'est aussi simple que ça. Les bénévoles s'appuient sur une association, et tout engagement est précédé d'une formation.

L'association « accompagne » et mène vers de belles rencontres. La Maison est grande. La résidence « des Cascades » à

Saint-Vincent-de-Mercuze accueille aussi les bénévoles et l'association.

L'équipe devrait être plus nombreuse. Devenir bénévole et rejoindre cette équipe peut devenir « votre » projet !

**Contact : JALMALV Grenoble
04 76 51 08 51 -
asso-jalmalv.grenoble@orange.fr
www.jalmalv.fr**

Comité de jumelage

Quelques jours à Novska en Croatie

Le changement de municipalité à Novska, ville avec laquelle le Touvet est jumelé depuis 2012, a quelque peu paralysé les activités de notre jumelage.

Cette année nous avons décidé de proposer à Novska un échange entre nos écoles de musique. Marin Piletic, conseiller municipal et aujourd'hui Vice-Préfet de Région, nous

a accueillis avec enthousiasme pendant les trois jours que nous avons passés à Novska. L'orchestre de flûtes de l'école de musique des 2 Rives avait sélectionné 16 musiciens de 12 à 50 ans... Laurence Cuzzolin, leur professeur, et Cédric Bachelet, directeur de l'école étaient présents.

Madame le Maire était accompagnée de Michel Nolly, 3^e adjoint en charge de la

vie associative, de Dominique Guillon, 4^e adjointe en charge des événements culturels et du patrimoine, et par ailleurs présidente du Comité de jumelage et de Jean-Claude Sambain, reporter cinéaste.

À Novska la musique a joué son rôle de langage universel !



Le 18 octobre au matin...



En route pour notre première étape, Vérone et son auberge de jeunesse.



À Novska les jeunes musiciens français et croates se sont tout de suite compris



Deux concerts se sont succédés
Les musiciens croates ont joué le mardi soir.



Les Français le mercredi soir.



La délégation municipale a rencontré le Président de Région Ivo Zinic



Visité les monuments historiques,



découvert l'architecture locale et l'hospitalité croate



et s'est imprégnée d'histoire et de culture.

Zumba rose

S'engager dans la lutte contre le cancer du sein

Elles sont venues nombreuses en ce samedi 10 octobre pour participer à la 3^e édition de la Zumba rose organisée par Step by step. Dès 10 heures du matin, une pièce de théâtre proposée par la troupe des Belettes posait le débat. Un moment plein d'humour pour évoquer des sujets sensibles. La Zumba tant attendue a permis à plus de 200 personnes de tous âges de bouger leur corps au rythme de la musique, en suivant les chorégraphies proposées par Solange Bonnamié, Murielle Lemaire et Carine Boutin.



Les organisatrices et les bénévoles de l'association Step by step ont réussi leur pari, soutenues par la commune, les commerçants et les entrepreneurs du Touvet. Grâce à ces

forces réunies et engagées dans un même combat, **les dons recueillis tout au long de la journée s'élèvent à 5 230 € grâce à la participation de 325 personnes venues danser la Zumba.**



De nombreux stands informaient sur le dépistage. Un buffet partagé, avant la session de l'après midi, précédait un lâcher de ballon qui a rosé le ciel touvetain.

Reversés à l'association Agaro, association d'aide à la recherche en oncologie, qui accompagne en Isère les malades durant leur traitement, ce montant permet de financer l'activité

d'une socio-esthéticienne au CHU de Grenoble.

À ce montant s'ajoutera le bénéfice des ventes du calendrier 2016, nouveauté de cette année. Disponible pour un montant d'au moins 8€, il est en vente à l'accueil de la mairie et dans de nombreux commerces du centre-bourg. Une bonne idée de cadeau.



Cette année, la commune s'est légèrement habillée de rose : rubans au rond-point et clocheton de l'école illuminé.

Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine. **Notez dans votre calendrier le 15 octobre 2016 pour la 4^e édition de la Zumba rose.**

Photos : Grégory Marin - Lux et natura



11 novembre 2015

Commémoration et exposition

En cette seconde année du centenaire de la première Guerre mondiale, la commune a rendu hommage aux nombreux disparus et mis en lumière les événements survenus il y a un siècle.

Une exposition, réalisée par Le Touvet d'antan a permis de présenter l'hôpital militaire implanté au Touvet pendant la guerre. Cette année encore, la commune a retracé sur des panneaux les grandes étapes de la Grande Guerre. Un diaporama réalisé par Josiane Tassan, notre « historienne locale » a détaillé le parcours des enfants du Touvet morts en 1915 et les événements de cette année dans notre village.

Lors de la cérémonie, Mme le Maire était accompagnée par des élus de la commune, Daniel Maître, président de l'Union des mutilés et anciens combattants (UMAC), des anciens combattants, des soldats du 7^e bataillon de Chasseurs alpins de Varcès, de représentants de la gendarmerie, de la brigade de sapeurs-pompiers, du directeur de l'école élémentaire et de l'Harmonie des deux rives. Le Maire a, cette année, fait le récit de la bataille des Éparges, qui constitue le meilleur exemple de ce qu'on a appelé la guerre des mines.

La cérémonie s'est clôturée en musique avec les enfants des écoles qui ont repris en cœur deux chants appris pour l'occasion.



À la découverte des châteaux et maisons fortes du Grésivaudan

Une application mobile pour smartphones est née

Une application mobile, gratuite, dédiée au patrimoine du Grésivaudan est disponible depuis peu sur vos smartphones : Bayard. Les amis du Grésivaudan, association de valorisation et de sauvegarde des patrimoines de la vallée du Grésivaudan, soutenue financièrement par la Communauté de communes du Grésivaudan, ont chargé Easy mountain, start-up de Montbonnot, de développer



cette application qui permet de découvrir les châteaux et les maisons fortes de 22 communes de la vallée du Grésivaudan au temps de Bayard (1473-1524).

Ainsi 25 circuits autour de 40 châteaux et maisons fortes de la vallée vous sont proposés avec un guidage au départ de la randonnée.

Pour plus de renseignements :
contact@lesamisdugresivaudan.com

Spectacle de la MC2 : rendez-vous le 4 mars

Comme chaque année, la MC2, invitée par la commune, fait une halte au Touvet.

Rendez-vous vendredi 4 mars à 20h30 au collège La Pierre Aiguille, dans la salle Georges Bescher.

Au programme, une pièce de théâtre *Les Algériens au café* de la compagnie Nomades Land Création. Lieu de rassemblement familial des hommes d'Afrique du nord, lieu de nostalgie et d'inquiétude, lieu

irremplaçable et mythique où règne la langue des dominos : le café.

Trois courtes nouvelles nous racontent la difficulté « d'appartenir » aux deux côtés de la Méditerranée, questionnent la société, le régime algérien et dénoncent l'intégrisme. Labachinou (là-bas chez nous) : c'est où finalement pour ces émigrés qui rentrent au pays l'été, ou pour ceux qui ont passé leur vie en France loin de leur famille et qui ne sont plus ici, plus là-bas ?



Changement de prestataire de la restauration collective

La commune est soumise aux règles des marchés publics pour ses achats. Le marché public de restauration arrivant à échéance en juin 2015, un nouvel appel d'offres a été engagé. Après une analyse comparative croisant plusieurs critères, de prix, de traçabilité, de

composantes biologiques et locales, de qualité, etc., la proposition de Scolarest a été retenue.

Depuis le mois de septembre, ce marché couvre la restauration scolaire, l'accueil de loisirs des Grappaloups et le portage des repas à domicile pour les personnes âgées.



«Vercors restauration» fournit les repas du multi-accueil des Touvetinoux.

Conclus pour 4 ans, ces marchés peuvent être dénoncés au terme d'une année scolaire.

Quelques rappels sur la conduite à adopter Hiver et neige

L'hiver est là, la neige peut arriver ! Sur nos routes et nos chemins, les circulations peuvent être compliquées.

Le plan de déneigement de la commune prévoit une intervention systématique sur les voiries publiques, déneigées par la commune ou par son entreprise prestataire.

Les interventions s'effectuent dans les meilleurs délais, à la tombée des premiers flocons, dès que l'épaisseur du tapis le nécessite.

ATTENTION

Souvent les camions et/ou les saieuses ne peuvent pas intervenir car des véhicules bloquent les accès. Chacun doit être vigilant et ne pas entraver la bonne marche du service public !

ATTENTION

Le déneigement assuré par la commune ne fait pas tout. Il faut que chacun soit responsable. Automobilistes, équipez-vous ! Nous sommes dans un pays de montagne. Habitants, pensez à déneiger les trottoirs devant chez vous.

AD Médical à votre service



Installés depuis quelques mois dans la ZA du Bresson, Marie-José et Marc vous accueillent dans leur magasin spécialisé en matériel médical : location, vente, entretien, livraison et aide à la prise en main.

Ils sont là pour vous conseiller, vous orienter et vous permettre d'adapter au mieux votre matériel à votre besoin.

**Pour plus d'informations,
Tél. 04 76 72 63 86,
courriel : admedical@orange.fr**

Éco-ateliers, du bricolage, des conseils et des astuces

Depuis la rentrée, les éco-ateliers gratuits, ouverts à tous, permettent aux habitants d'être acteurs.

Deux à trois fois par trimestre, la commune propose aux habitants de construire des bacs à compost, des nichoirs, un hôtel à insectes...

Ces ateliers s'inscrivent dans la démarche environ-

nementale du Touvet, adossée à un Plan climat énergie territorial (PCET). Depuis 2008, des actions écologiques significatives ont été mises en place : mise en place d'un Plan climat énergie territorial, réhabilitation progressive des bâtiments municipaux, introduction de la gestion raisonnée et élimination des produits phytosanitaires, introduction des couches lavables à la crèche, etc. Souvent impulsés par la commission environnement, instance participative de la municipalité, ces temps forts bénéficient d'un partenariat avec l'association Grésivaudan Nord environnement (GRENE), émanation locale de la Frapna.

Trois cycles d'éco-ateliers sont ainsi proposés tout au long de l'année scolaire.

Réduction des déchets de septembre à décembre : compost et broyat de bois

Un premier cycle a permis aux participants de construire leur bac à compost, leur tamis à utiliser pour la récolte du compost mûr, de s'intéresser au paillage et au broyat de bois. La Communauté de communes du Grésivaudan met à disposition du broyat dans 3 sites dont un situé à Goncelin, le long de la voie ferrée en direction de Tencin. Vous déposez vos coupes de haies et d'arbustes et vous pouvez repartir avec le broyat

déjà réalisé sur le site par les équipes, élément remarquable pour le paillage ou pour le compostage.



Pour ces ateliers, le matériel est fourni par la commune. Les membres de la commission environnement mettent leurs



connaissances à disposition pour accompagner vos réalisations. Ainsi une douzaine de familles s'est déjà équipée. À refaire l'année prochaine !

À la découverte des oiseaux de janvier à mars, pour tous y compris les enfants

Le premier atelier, samedi 9 janvier, est consacré au nourrissage hivernal des oiseaux. Dans la continuité, le 5 mars, les participants fabriquent un nichoir, une occasion de préparer le printemps et le retour des oiseaux.

Des ateliers ouverts à tous y compris aux plus jeunes des Touvetains pour admirer les oiseaux dans leurs jardins et les nourrir.



Le printemps, saison du jardinage d'avril à juin

Pour accompagner le printemps, le cycle commence par une sensibilisation au jardinage sans pesticide, pour découvrir comment se passer de produits néfastes sur le plan sanitaire et utiliser des solutions naturelles. La construction d'un hôtel à insectes achève cette série d'éco-atelier pour l'année 2015-2016.

Les dernières dates, encore à définir, se situent entre les mois d'avril et de juin.

Pour les éco-ateliers, préinscription souhaitée à l'accueil de la mairie
Tél. 04 76 92 34 34,
courriel : mairie@letouvet.com.

Appel à matériaux

La municipalité et les membres de la commission environnement fournissent une partie des matériaux. Pour les ateliers à venir, si vous avez des tiges creuses ou à moelle (bambous, sureau, rosier, framboisier, fusain), faites vous connaître car elles sont utiles pour la construction de l'hôtel à insectes. Toutes les bonnes volontés sont aussi bienvenues pour faire bénéficier la collectivité de vos idées et de vos connaissances : n'hésitez pas !

Pour la fourniture de matériaux et pour les idées, contactez l'accueil de la mairie - Tél. 04 76 92 34 34,
courriel : mairie@letouvet.com.

Compostage collectif, des utilisateurs actifs

Depuis le printemps, trois projets de compostage collectifs existent dans la commune : au quartier de la Gare, au collège de la Pierre Aiguille et au clos des Vignes.

Trois bacs ont été installés dans chacun de ces sites :

- un bac central destiné à recevoir les déchets compostables
- un bac latéral pour stocker du broyat de bois, utilisé pour recouvrir chaque nouveau dépôt
- un bac « de maturation », pour permettre la transformation de la matière pendant environ 9 mois, lorsque le bac de dépôt est plein.



Les utilisateurs doivent également remuer à la fourche une fois par semaine les apports hebdomadaires. Chaque usager s'en charge à tour de rôle. Ces expérimentations sont concluantes. Les habitants du quartier de la Gare et la crèche devraient détourner en un an environ 1,5 tonnes de déchets des ordures ménagères et donc de l'incinération.

Au Clos des vignes, une belle récolte de terreau s'annonce au printemps prochain grâce à la participation d'une douzaine de familles équipées par la mairie en bio-seau. Le terreau sera bienvenu pour les espaces verts de la copropriété.

Au collège, le compostage collectif permet de sensibiliser les élèves de 6^e. Ils se relaient par groupes de deux pour récupérer les épluchures de légumes, les coquilles d'œufs... pour les porter dans le bac de dépôt. L'investissement de l'équipe en-



seignante et du personnel de cantine assure la réussite du projet. La récolte de terreau prévue au printemps devrait donner lieu à de nouvelles initiatives au collège.

Vous êtes intéressés par un projet de compostage collectif ? Que vous viviez dans un quartier, un logement collectif ou un lotissement, faites vous connaître auprès de la municipalité : mairie@letouvet.com.

Dans le prolongement des projets pré-curseurs du Touvet et de Montbonnot, la Communauté de communes du Grésivaudan s'est engagée à financer de nouveaux compostages collectifs pour l'année 2016.

Défi Class'énergie

Un défi d'économie d'énergie proposé aux écoles



Défi Class'énergie

Organisé par l'AGEDEN dans plusieurs territoires de l'Isère, une soixantaine de classes est engagée dans le défi pour l'année 2015-2016, avec 5 écoles dans le Grésivaudan. Au Touvet la classe de CM1-CM2 de Mme Circan participe au défi.

L'objectif vise à inciter les écoles à réduire leurs consommations d'énergie par rapport aux années précédentes. La classe inscrite est ambassadrice dans son école et doit sensibiliser les autres classes pour économiser le plus d'énergie possible dans l'année.

Plusieurs modules pédagogiques sur l'énergie accompagnent les écoliers et les enseignants. Un suivi régulier des consommations énergétiques permet d'expérimenter des solutions concrètes d'économies d'énergie et de faire changer les habitudes.

La campagne de sensibilisation a commencé. Le froid s'installe dehors, il fait chaud dans les classes... Les participants sont en pleine réflexion pour expliquer à tous comment économiser le chauffage et transmettre des éco-gestes. En juin, un événement festif réunira les acteurs du défi pour valoriser le travail réalisé et remettre les prix aux écoles autour d'un goûter. Chaque classe est invitée à présenter ses actions et ses découvertes.

À suivre...

La création du pôle artistique et culturel s'achève

La culture tient une place importante dans la politique municipale. La culture sous toute ses formes, dont les arts plastiques avec Macadam peinture, la mise en place d'activités dans le cadre du péri-éducatif, le soutien aux associations d'artistes amateurs et professionnels. La construction d'un nouveau pôle enfance a permis d'imaginer la transformation du bâtiment en un lieu unique pour pratiquer les travaux manuels, les arts plastiques et laisser la place à la culture.

357 m² sont dédiés à l'expression artistique sous toutes ses formes pour y pratiquer le dessin, la peinture à l'huile, l'acrylique, l'aquarelle, la gravure,



la calligraphie, la sculpture, la poterie, le scrapbooking, les travaux d'aiguilles, etc.

Près de 150 m² sont consacrés à un espace d'exposition pour accueillir des œuvres picturales, des sculptures, des artistes locaux et régionaux. Des zones ateliers permettent de dissocier les activités tout en gardant des espaces communs d'échanges.

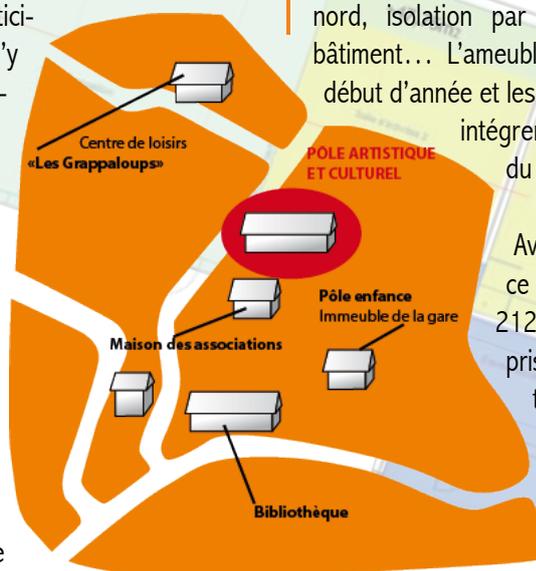
Ce nouvel espace d'expression artistique sera un lieu où seniors, adultes, ados et enfants viendront participer à des ateliers. S'y côtoieront les structures communales (écoles maternelles et élémentaires, les Grappaloups, le pôle enfance), les clubs et les associations du Touvet.

Un nouveau lieu pour tous de pratique artistique, de découverte, de

transmission des savoirs et d'accueil est en train de naître au Touvet.

La réhabilitation de l'ancien multi accueil des Touvetinois s'achève. Le bâtiment devrait être livré avant la fin de l'année. Les travaux d'accessibilité pour l'accès au bâtiment sont achevés, les aménagements intérieurs se poursuivent : démolition et reconstruction de cloisons intérieures, mise aux normes incendie, rafraîchissement complet du bâtiment, ouvertures en pavés de verre sur la façade nord, isolation par l'extérieur de l'ancien bâtiment... L'ameublement doit se faire en début d'année et les usagers devraient alors intégrer l'équipement au cours du premier trimestre 2016.

Avec la réalisation de ce projet qui aura coûté 212 000 €, études comprises, subventionné à hauteur de 116 216 €, c'est le quartier de la gare qui a été entièrement réaménagé.



Fermeture de l'accès de la RD1090 au Bresson

À compter du 4 janvier 2016, le Conseil départemental de l'Isère fait des travaux sur une partie de la route d'accès au complexe du Bresson. À terme, la route du Bresson ne sera plus accessible directement depuis la RD 1090.

La finalisation de l'aménagement de la zone économique, commerciale et artisanale est en cours. Les services du Conseil départemental acceptent que la voirie

nommée « chemin de Bresson » fasse l'objet d'un élargissement et une réfection totale (revêtement, réseaux, sécurisation) sous condition de sécuriser l'ensemble des accès existants à partir de la RD 1090. La desserte directe de la salle du Bresson a été jugée dangereuse et peu fiable. Les intrusions illicites au complexe du Bresson pourraient ainsi être limitées.

Le récent aménagement de l'axe principal reliant la zone économique à la RD 29 et le centre commercial des Grandes Terres à la RD 1090 doit être complété pour permettre une desserte optimale. Le passage par le tunnel du Bresson reste ouvert.

La réfection du chemin de Bresson permettra ensuite d'envisager sereinement celle du Chemin de la Grande Terre, 2^e axe d'accès à partir de la RD 1090.

Une étape de plus dans le réaménagement global du complexe du Bresson. La municipalité travaille avec les associations sportives concernées sur la réfection des équipements, vestiaires du rugby, reconstruction du local de stockage du football. L'implantation de jardins familiaux devrait venir ponctuer cet aménagement.



Accessibilité, les travaux se poursuivent

Lors du conseil municipal du mois d'octobre, les élus ont voté une délibération concernant l'adoption d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Depuis 2008, l'accessibilité de l'espace public et des bâtiments est un engagement fort de la municipalité pour répondre aux obligations de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Préoccupation permanente d'une commune inclusive, deux objectifs sont ainsi poursuivis :

- prendre en compte tous les handicaps. Trop souvent les questions d'accessibilité sont réduites au handicap physique alors qu'il est tout aussi important de prendre en compte les déficiences visuelles, auditives, psychiques ou mentales.

- répondre à l'exigence de la continuité de la chaîne de déplacements, prendre en compte la personne dans sa globalité. Il ne s'agit pas uniquement de financer des travaux mais de penser la place, et donc la vie, de la personne handicapée dans toute sa globalité. Veiller à l'accessibilité, c'est tout autant se déplacer dans la commune que réaliser facilement ses démarches administratives, accéder à la

culture, au sport ou à la vie associative...

L'agenda d'accessibilité programmée de la commune distingue quatre types de situations :

- Les bâtiments qui répondent aux normes d'accessibilité
- Les bâtiments en cours de réhabilitation visant l'accessibilité
- Les bâtiments pour lesquels les travaux d'accessibilité ne sont pas achevés, pour lesquels la commune sollicite un délai supplémentaire
- Les bâtiments exclus du programme de mise en accessibilité

Des bâtiments et des espaces publics répondant aux normes d'accessibilité

La mairie est accessible à tous, les services techniques ont créé une rampe d'accès et remplacé les portes de l'accueil et de la salle du conseil pour permettre le passage d'un fauteuil roulant. Les services accueillant du public sont situés en rez-de-chaussée et la salle du conseil municipal permet aux élus et aux services de recevoir l'ensemble des usagers. Les sanitaires ont été aménagés et la place de stationnement a été mise aux normes avec la pose d'une signalisation verticale.

La mise en accessibilité de l'école primaire a été achevée avec la réalisation d'un monte escalier extérieur.

Le pôle enfance, la maison des associations, la bibliothèque, la salle polyvalente du Bresson, la Poste sont des bâtiments répondant aux normes. Les espaces publics

tels que la place de l'école, la place de l'église ou le quartier de la gare ont aussi été aménagés pour accueillir tous les usagers. Le pôle artistique et culturel qui devrait ouvrir au début de l'année 2016 répond bien sûr aux normes d'accessibilité.

Bâtiments dont la mise en accessibilité est programmée

Des travaux restent à réaliser pour que l'ensemble des bâtiments municipaux recevant du public réponde aux normes d'accessibilité. Au travers de son Ad'AP, la commune a sollicité un délai supplémentaire pour l'école maternelle, la salle de restauration scolaire, les salles de réunions et associatives situées au Bresson et l'achèvement de l'accessibilité du Trésor Public en partenariat avec la Direction départementale des Finances publiques.

Certains bâtiments, dont la reconstruction est prévue avec un volet accessibilité, ont été écartés de cette programmation comme la gendarmerie, les Grappaloups ou les vestiaires sportifs.

Ces projets permettent d'aménager une ville plus douce à vivre pour tous. Les bâtiments publics ou les commerces deviennent plus accueillants, les espaces publics plus doux et pensés réellement pour tous, pour les personnes en situation de handicap mais aussi pour toutes les personnes en perte d'autonomie, pour les parents avec des enfants en bas âge, pour les personnes âgées, ...





PERSONNEL

Délibérations suppressions-créations de postes (07/09/15)

À la suite de départs d'agents et du recrutement de nouveaux agents ayant des grades différents, des postes sont supprimés (2) et de nouveaux créés (2).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Recrutements d'agents contractuels (07/09/2015)

Le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents contractuels :

- pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- de remplacement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Reconduction de deux postes en contrat d'avenir au service scolaire (07/09/2015)

pour un an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention cadre de participation financière avec le CNFPT pour des actions de formation (07/09/2015)

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose des formations à prestation gratuite mais il organise également des actions payantes. Une convention est passée entre la commune et le CNFPT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Recours au service emploi du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (07/09/2015)

à chaque fois que cela est nécessaire afin de respecter le maintien du service public.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations pour le recrutement d'un nouveau chargé de communication et de l'événementiel (21/09/2015)

À la suite du détachement d'un agent en charge de la communication et de l'événementiel, une série de délibérations a pour objet de créer un nouveau poste et d'affecter au grade de rédacteur l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).

Délibération adoptée à la majorité avec 5 abstentions.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (26/10/2015)

pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Signature de la convention «Médecine préventive» et «Santé au travail» proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (26/10/2015)

Face à l'obligation des employeurs de proposer un service de santé au travail et devant l'importance pour la commune de pouvoir proposer à ses agents une politique sociale notamment dans la dimension de la santé et de la sécurité, le conseil municipal décide d'adhérer à cette convention «médecine préventive» et «santé au travail».

Délibération adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Candidature au label national « Terre Saine, communes sans pesticides » (07/09/2015)

pour valoriser la démarche de la commune qui a totalement supprimé depuis 2009, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

Versement d'une subvention au Comité de jumelage (07/09/2015)

3 600 € sont versés au Comité de jumelage afin d'organiser la rencontre prévue à Novska avec l'Harmonie des deux rives.

Délibération adoptée à la majorité avec 1 abstention.

INTERCOMMUNALITÉS

Instruction de l'urbanisme mutualisé : convention avec la Communauté de communes du Grésivaudan (21/09/2015)

La Communauté de communes du Grésivaudan a créé depuis le 1^{er} juillet 2015 un service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols, suite à l'arrêt de ces missions par la Direction départementale des territoires. La commune du Touvet dispose d'un service d'instruction et entend garder la mise en œuvre de cette compétence, cependant, elle signe une convention avec la CCG afin de pouvoir assurer la continuité du service public et pouvoir en confier une partie à la CCG si le besoin s'en fait sentir.

Délibération adoptée à la majorité avec 5 abstentions.

Candidature de la Communauté de communes du Grésivaudan au label « Territoires à énergie positive » (26/10/2015)

soutenue par la commune, elle-même dotée d'un Plan climat énergie territorial.

Délibération adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

Validation de l'agenda d'accessibilité programmée (26/10/2015)

afin d'assurer l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Choix du coefficient de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (07/09/2015)

Depuis la loi du 29 décembre 2014 de finances rectificatives, il revient désormais aux communes non membres de syndicats de fixer le coefficient applicable. Actuellement le coefficient appliqué aux concessionnaires de la commune est de 8, il est maintenu à ce niveau.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décisions modificatives (21/09/2015)

du budget général n°2 : transferts de crédit dans la section de fonctionnement du budget principal pour un montant de 30 000 € et transferts au sein des dépenses d'investissement entre les chapitres 20 et 23.

du budget général eau et assainissement : Pour engager des travaux d'aménagement de réseaux il est inscrit les crédits et les recettes nécessaires pour ne pas ralentir les projets en cours à hauteur de 335 000 €.

Délibérations adoptées à la majorité avec 5 absents.

Demandes de subventions pour Place libre et Macadam peinture (26/10/2015)

à tout organisme susceptible de financer les deux événements communaux.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

URBANISME

Approbation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour le plan d'alignement de la rue des Corvées (07/09/2015)

pour sécuriser et assurer la continuité piétonne à l'angle de la D1090 et de la rue des Corvées grâce une procédure d'alignement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Intention de mise en place d'une orientation d'aménagement programmée (OAP) sur le secteur Centre-bourg – Martel (21/09/2015)

afin de préciser les conditions d'aménagement de ce secteur et d'assurer une plus grande lisibilité des équilibres recherchés dans l'espace et dans le temps.

Délibération adoptée à la majorité avec 5 abstentions.

Réaménagement de parcelles avec échange – AD 48 et AD 49 (21/09/2015)

dans le cadre de l'élargissement du chemin de la Grande terre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Dénomination de la nouvelle voie des Arguilles (21/09/2015)

en Chemin de la Grande terre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vente de parcelles AD 186p et AD 187 aux Arguilles (26/10/2015)

Les parcelles de 3 577 m² situées aux Arguilles sont vendues au prix de 50 € HT le m².

Délibération adoptée à la majorité avec 5 oppositions.

Acquisition d'une emprise sur les parcelles AE 124p et AE 125p (26/10/2015)

Dans le cadre du projet de réaménagement du chemin de la Grande terre entre la rue de Pré-pontin et les Arguilles, un élargissement du domaine public de part et d'autre de la voie est nécessaire. La commune achète donc les parcelles de 139 m² et 143 m² au prix de 5 € TTC le m².

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vente parcelles AD 181p aux Arguilles (26/10/2015)

Une partie de la parcelle (850 m²) située aux Arguilles est vendue 45 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Règlement intérieur du conseil municipal (21/09/2015)

L'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal concernant les modalités de convocation des conseillers municipaux est modifié.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VIE SCOLAIRE

Règlement intérieur des services scolaires – Rentrée 2015-2016 (07/09/2015)

Ce nouveau règlement, commun aux services cantine, périscolaire et activités péri-éducatives intègre les changements proposés par la commune et les parties prenantes de la réforme des rythmes scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Subvention au Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) : Maître E et psychologue scolaire (26/10/2015)

Les missions du psychologue et du maître E du RASED entraînent des frais de fonctionnement, l'utilisation de matériel pédagogique adapté qui nécessite une aide financière de 110 € pour le psychologue et de 190 € pour le maître E.

Délibération adoptée avec à l'unanimité.

TOURISME

Modification des tarifs et des exonérations de la taxe de séjour sur le territoire communal (26/10/2015)

pour prendre en compte la refonte de la taxe de séjour induite par l'article 67 de la loi de finances pour 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Élections régionales, naissance d'une grande Région

Au 1^{er} janvier 2016 les régions Auvergne et Rhône-Alpes ne font plus qu'une seule grande région unie.

L'assemblée issue des élections des 6 et 13 décembre 2015, siégera le 4 janvier pour sa toute première session au cours de laquelle elle élira son président. Cette grande région regroupe 12 départements et la Métropole lyonnaise, représentant une population de 7,6 millions d'habitants répartis sur un territoire de près de 70 000 km², soit la 2^e région de France la plus peuplée derrière la région Ile de France, comptant le plus grand nombre d'emplois. Deux territoires de montagne avec de nombreux points communs s'unissent et représentent la plus vaste zone de montagne d'Europe.

Les 6 et 13 décembre, vous avez donc désigné vos 204 conseillers régionaux élus pour 6 ans.

Résultats

Du Touvet

1	M. Boudot Christophe (FN)	234	17,36%
2	M. Wauquiez Laurent (UD)	506	37,54%
3	M. Queyranne Jean-Jack (UG)	608	45,10%

2^e tour

Inscrits	2350
Votants	1398 59,49
Blancs	36 1,53
Nuls	14
Exprimés	1348

Quelques dates d'une nouvelle étape de décentralisation

Trois lois font évoluer le paysage administratif depuis les lois de décentralisation de 1982 et 2003 :

27 janvier 2014 : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam)

7 août 2015 : la loi dite Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est promulguée. Elle définit une nouvelle répartition des compétences entre les collectivités.

6 et 13 décembre 2015 : élections régionales pour les 13 régions

4 janvier 2016 : Première réunion plénière et élection du président de Région

31 mai 2016 : Le budget devra être adopté par la nouvelle assemblée, au plus tard à cette

date

1^{er} juillet 2016 : Le nom définitif de la grande Région devra être adopté.

Juillet 2016 : Les noms des chefs lieux définitifs des régions seront définitivement arrêtés

1^{er} janvier 2017 : Les régions deviennent les seules compétentes pour décider des interventions économiques sur leur territoire, et des aides directes aux entreprises

1^{er} septembre 2017 : la Région aura en charge la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires et des transports interurbains ainsi que la fusion du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRDADDT) et d'autres schémas régionaux en un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRDDET).

De la Région

1	M. Boudot Christophe (FN)	667 084	22,55%
2	M. Wauquiez Laurent (UD)	1 201 528	40,61%
3	M. Queyranne Jean-Jack (UG)	1 089 791	36,84%

2^e tour

Inscrits	5 310 485
Votants	3 063 271 57,68%
Blancs	58 679 1,10%
Nuls	46189
Exprimés	2 958 403 55,71%

Aléa climatique et électricité

Un « lieu de vie » au Touvet

A la suite du contrat de service public signé entre l'État et EDF, des sites accessibles à la population doivent, en cas de panne importante suite à un aléa climatique, être réalimentés dans les 12 heures suivant la fin de l'aléa climatique. Ces sites, alimentés par un réseau électrique

souterrain ou par un groupe électrogène, sont dénommés « lieux de vie ». Ils ont été définis en intégrant des critères tels que la population, la proximité, l'accessibilité routière, la fréquentation touristique, les caractéristiques du réseau électrique, ...

Au Touvet, ce « lieu de vie » est la salle

d'animation rurale (SAR) du Bresson.



EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité ...

À la suite au choc provoqué par les attentats terroristes du vendredi 13 novembre dernier à Paris et Saint-Denis et face à la montée des extrêmes, il est fondamental que nous nous interroguions et que nous tentions d'apporter des réponses collectives à notre niveau.

Notre commune a des atouts pour agir. Par notre politique éducative en premier lieu. Ainsi, nous accordons des moyens importants à l'école et au périscolaire pour accompagner les plus jeunes dans leur parcours de citoyens en devenir. C'est l'objet de notre engagement depuis 2008 et nous continuerons dans cette voie.

La solidarité dans notre commune est un autre de nos atouts. L'engagement du Centre communal d'action sociale (CCAS) comme le dynamisme de la vie associative participent à l'accompagnement des plus fragiles, aident à rompre l'isolement et à apaiser les peurs. Sur ce point aussi, nous nous engageons au quotidien pour renforcer les mécanismes de solidarité dans la commune.

Nous espérons que la période des fêtes sera l'occasion pour tous de retrouver un peu de sérénité et de convivialité. Nous souhaitons à chacun d'entre vous d'agréables fêtes de fin d'année et une bonne année 2016, heureuse et solidaire.

Annie Vuillermoz-Genon,
2^e adjointe, déléguée aux solidarités, à la lecture publique et à la vie scolaire



... Aux élus de l'opposition

Mon voisin est mort ce matin... Douze ans que nous nous saluons poliment, que nous échangeons quelques mots entre voisins...

Comme beaucoup d'entre nous, je suis le premier stupéfait lors de l'annonce de la mort d'une personne seule dans les grandes villes françaises, dans l'indifférence générale.

Mon voisin est mort seul ce matin dans mon village, et je n'ai rien pu faire.

Avec les voisins nous n'avons rien pu faire, car nous ne savions pas.

Pierrot est parti ce matin à 66 ans, seul...

Il y a quelques mois Pierrot avait été hospitalisé en urgence car il ne prenait plus ses traitements, mais aucun voisin ne l'a su. Il s'est laissé aller sous nos yeux et nous n'avons rien vu.

Chaque jour il s'effaçait un peu plus, et nous n'avons rien vu.

Pierrot ne venait ni d'Afrique, ni de Syrie, ni d'un pays en guerre, il est né au Touvet. La solitude pour seul bourreau.

Nous n'avons pas su déchiffrer sa souffrance. Certains diront que c'est bien triste. D'autres resteront indifférents. Mais, est-ce acceptable dans un village de 3000 âmes ?

Un village solidaire, c'est un village qui se mobilise pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise.

N'hésitez pas à signaler à la mairie ou au CCAS, les personnes de votre entourage qui nécessitent de l'aide...

Vincent Charpentier,
Conseiller municipal



ETAT CIVIL

Décès

Le 5 septembre 2015	Suzanne DONINI épouse LIOUX
Le 11 septembre 2015	Jean REYNOUARD
Le 19 septembre 2015	Nicole LAMBERT
Le 1 ^{er} octobre 2015	Josette BRINCAT veuve FOURNERIS
Le 6 octobre 2015	Pierre PEYRON
Le 8 novembre 2015	 Ginette CARRIER-GUILLOMET veuve ODDOUX
Le 9 novembre 2015	 Lucia TERMINI veuve DI-GIONE
Le 11 novembre 2015	 Lucienne RICHARD veuve EYSSERIC
Le 17 novembre 2015	 Marcel BUISSARD
Le 19 novembre 2015	 Marie-Rose PAQUET
Le 25 novembre 2015	 Paul RAVIX
Le 27 novembre 2015	 Marie-Madeleine FRENES veuve MORIN
Le 29 novembre 2015	 Robert SALVAIRE
Le 2 décembre 2015	 Marina MOSCA veuve FRELY
Le 4 décembre 2015	 Marguerite SEVEGA veuve PERONNET-VELLAZ
Le 10 décembre 2015	 Albert JACQUIER

Naissances

Le 22 septembre 2015	François VALKA
Le 14 novembre 2015	Anton CORTESI
Le 19 novembre 2015	Meryl MORENO

Mariages

Le 5 septembre 2015	Sylvain POURCHAIRE et Cécile POMMERUEL
Le 26 septembre 2015	Yonni STEFANI et Alexandrine TOMASI
Le 7 novembre 2015	Sébastien DONZEL et Mélina LINANT

PETITES ANNONCES

Inscriptions écoles maternelles

Les enfants nés en 2013 pourront être accueillis, dès la rentrée le 2 septembre 2016, à l'école maternelle La Touveline. Les certificats d'inscription se feront à la mairie **du 1^{er} au 12 février 2016** (aux heures d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi). Les parents devront compléter un formulaire, à retirer à la mairie ou disponible sur le site internet de la ville, www.letouvet.com, à partir du 18 janvier. La demande d'inscription est à déposer par les

parents à la mairie accompagnée des pièces suivantes :

- le livret de famille,
- une pièce d'identité d'un responsable légal,
- le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),
- un certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Un certificat d'inscription leur sera délivré avec lequel ils pourront alors se présenter à l'école maternelle **aux permanences de la directrice Mme Ghisolfi les vendredis 5 et 12 février de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service scolaire au 02 47 96 34 37

Stock Italia, un nouveau commerce italien au Touvet



Un petit supermarché de produits alimentaires italiens a ouvert ses portes au Centre commercial des Grandes Terres, rue des Corvées. Envie de retrouver les saveurs d'Italie pour voyager en cuisine, n'hésitez pas à aller

découvrir ce nouveau magasin ouvert le lundi de 14h30 à 19h et du mardi au samedi de 9h à 13h et de 15h à 19h.

Pour toute information, contacter le 04 56 17 68 82 ou le 06 03 94 25 74



Zette Peyron, une figure du Touvet

Au Touvet, tout le monde connaît Josette Peyron. Née en 1939, dans la maison de ses parents au Touvet, elle a grandi au milieu de ses 7 frères et sœurs. Un père travaillant à la fonderie de Froges et une mère bien occupée avec ses 8 enfants n'ont jamais empêché la famille de s'investir dans la vie du village, où son père fut élu de nombreuses années, aux côtés de plusieurs maires (G. Goueffon, A. Bondono et F. Vandeventer).

Zette a grandi au Touvet et ne l'a jamais quitté car elle se trouve ici plus tranquille qu'à la ville. Elle résume simplement son attachement à sa commune « *Je l'aime Mon Touvet* ». 13 ans de travail à Valisère, entreprise de ganterie et de lingerie, et à Alpstyl, furent suivis de 28 ans de cantine au collège. Depuis le début de sa retraite, elle passe beaucoup de temps à la maison

Saint-Jean, où elle se rend chaque jour, accompagnée de la « mascotte Elliott », participant aux animations, aidant aux menus travaux et offrant aux résidents bonnets et écharpes tricotés main.

Pour Zette, au fil des ans, le village s'est transformé sans véritablement changer mais l'esprit des habitants a pu évoluer : « *Beaucoup d'anciens sont partis, les nouveaux n'ont pas toujours l'esprit « village » ; vous leur dites bonjour et des fois ils ne répondent pas...* ». Elle évoque la disparition de commerces, tout en reconnaissant qu'ici il en reste beaucoup.

Voisine d'une des deux boulangeries de la commune, elle exprime son mécontentement sur l'incivilité des automobilistes : les clients pressés

ne prennent pas le temps d'arrêter leur moteur quand ils achètent leur baguette ; en faisant demi-tour, ils renversent ses pots de fleurs. « *Sans parler du manque de place pour sortir ma*

poubelle, les voitures sont trop serrées alors qu'il y a de la place sur les parkings de la Grande rue. »

Avec son franc-parler,

elle n'hésite pas à le faire remarquer aux inopportuns : « *Moi, quand quelque chose me dérange, je le dis !* »

Jamais mariée, elle ne voulait pas d'homme à la maison... « *mais j'en ai eu des bons amis...* » confie-t-elle dans un éclat de rire. Zette pour les Touvetains qui ne la connaissent pas encore, c'est une personnalité, une figure locale, incontournable et immuable de notre village.

"Je l'aime mon Touvet"